

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE NOBLAT

Le vingt sept décembre deux mille dix, à dix-huit heures, le Conseil Communautaire s'est réuni en session ordinaire à Saint-Léonard de Noblat, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude LEBLOIS.

Date de convocation du Conseil Communautaire : 21/12/2010

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 27

PRESENTS : Jean-Claude LEBLOIS, Arlette DEMAR, Eric RIBIERE, Hervé VALADAS, Henri PALA, Gérard BEAUBIER, Bernard DUMONT, Alain FAUCHER, Gérard BARRAUD, Dominique DUNAUD, Martine TANDEAU DE MARSAC, Michelle MONDIT, Bernard POUSSIN, Valérie GIROIR, Alexandre MAZIN, Christine RIFFAUD, Philippe VAN ROOIJ, Jean-Pierre ESTRADÉ, Jean-Pierre MORLON.

EXCUSES : Béatrice DUFOUR, Nadine MAGY, Monique REIX-BUSSY, Daniel CADET, Patrick DESCHARLES, Dominique GILLES, Emmanuel POISSON (a donné procuration à Christine RFFAUD), Philippe STEYAERT.

Alexandre MAZIN a été élu secrétaire de séance.

## 2010 – 107 : PETITE ENFANCE – CREATION DU SERVICE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'Arrêté Préfectoral 2004-976 du 04 juin 2004 portant création de la Communauté de Communes de Noblat

Vu l'Arrêté Préfectoral 2010-2369 du 17 décembre 2010 portant modification des statuts de la Communauté de Communes de Noblat

Monsieur le Président rappelle que par délibération du 12 juillet 2010, le Conseil Communautaire a demandé une modification de ses statuts afin de créer la rubrique 4.2.5 : Action sociale d'intérêt communautaire : « Etudes, Construction, aménagement, entretien et gestion des équipements d'intérêt communautaire concernant l'accueil des enfants de 0 à 4 ans soit : structure(s) multi accueil, Relais Assistante Maternelle et Lieu(x) d'Accueil Enfants-Parents ».

Monsieur le Président expose que, suite aux délibérations des communes approuvant cette inscription, les statuts de la Communauté de Communes de Noblat ont été modifiés par Arrêté Préfectoral 2010-2363 du 16 décembre 2010 autorisation ce transfert de compétence.

Monsieur le Président propose au Conseil Communautaire de créer, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2011, un service intercommunal de la petite enfance composé des équipements suivants : structure(s) multi-accueil, relais assistantes maternelles et lieu(x) d'accueil enfants-parents.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré par  
20 voix pour, 0 contre et 0 abstention

**Approuve** la création, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2011, un service intercommunal de la petite enfance composé des équipements suivants : structure(s) multi-accueil, relais assistantes maternelles et lieu(x) d'accueil enfants-parents.

Fait et délibéré à Saint Léonard de Noblat les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

Le 28 décembre 2010

Certifié exécutoire  
Reçu à la Préfecture  
Le :  
Publié ou notifié  
Le :

Le Président,



Jean-Claude LEBLOIS

**Accusé de réception préfecture**

**Objet de l'acte :** Petite enfance - Création du service

**Date de transmission de** 28/12/2010

**l'acte :**

**Date de réception de** 28/12/2010

**l'accusé de réception :**

**Numéro de l'acte :** 2010-107 ( voir l'acte associé )

**Identifiant unique de l'acte :** 087-248719361-20101227-2010-107-DE

**Date de décision :** 27/12/2010

**Acte transmis par :** Jean-Claude LEBLOIS

**Nature de l'acte :** Délibération

**Matière de l'acte :** 8. Domaines de competences par themes  
8.2. Aide sociale